

18 août 2004 -16:00

Mise en garde : Retrait du marché de lots contaminés contenant des bactéries et des moisissures dans l'encre de tatouage « Starbrite Colors »

Suite à une information de la 'Nederlandse Waren en Voedsel autoriteit' selon laquelle l'encre de tatouage Starbrite Colors contiendrait la bactérie *Pseudomonas*, le Ministre de la Santé Publique Rudy DEMOTTE a pris dès ce 17 août 2004 un arrêté ministériel retirant immédiatement de la vente les lots incriminés.

Suite à une information de la 'Nederlandse Waren en Voedsel autoriteit' selon laquelle l'encre de tatouage Starbrite Colors contiendrait la bactérie *Pseudomonas*, le Ministre de la Santé Publique Rudy DEMOTTE a pris dès ce 17 août 2004 un arrêté ministériel retirant immédiatement de la vente les lots incriminés.

L'encre de tatouage Starbrite Colors, numéros de lot 7996988 et 7996989, contient la bactérie *Pseudomonas* et un type de moisissure encore inconnu. La bactérie peut provoquer des infections lorsqu'elle entre en contact avec de petites blessures ou passe dans la circulation sanguine. Il est hautement recommandé aux personnes tatouées récemment de prendre contact avec leur médecin traitant si elles constatent une inflammation de la peau ou des symptômes de maladie accompagnés de fièvre. Le Service public fédéral « Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement » a également ouvert une enquête. La firme qui fabrique ces produits a été identifiée. Tous les tatoueurs, organisations professionnelles et vendeurs d'encres de tatouage ont également reçu un communiqué leur demandant de ne plus utiliser le produit Starbrite Colors numéros de lot 7996988 et 7996989. En collaboration avec le S.P.F. « Economie », des contrôles seront effectués pour vérifier si les produits visés ont effectivement été éliminés du marché. A ce jour, les autorités de la Santé publique n'ont reçu aucun signal révélateur d'une augmentation significative du nombre d'infections cutanées. Si une infection apparaissait à proximité du tatouage ou si une forte fièvre se développait brusquement, on recommande aux personnes tatouées il y a peu de prendre contact le plus rapidement possible avec leur médecin traitant. Le SPF leur conseille d'informer le médecin du tatouage apposé récemment et d'attirer son attention sur le risque d'infection bactérienne (*Pseudomonas*). Des informations plus complètes peuvent être obtenues auprès du : Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement : Inge Jooris : 02/214 42 96 ou 0475/800487